



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES

.....
LA FEUILLE VERTE

n° 243

novembre et décembre 2015, janvier 2016
.....

Nous écrire ATMP, 36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous téléphoner...: 07 81 90 49 93

S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

Foncier et agriculture, deux leviers majeurs pour une transition écologique sur le territoire de Toulouse Métropole

par Sébastien Sajas, chargé de l'animation du groupe local "agglomération toulousaine" de Terre de liens Midi-Pyrénées

Comment imaginer un territoire durable sans parler de foncier agricole et d'agriculture ? Longtemps relégués au rang de questions secondaires, ces deux sujets mobilisent de plus en plus de citoyens, soucieux de manger sain et local et d'habiter des villes plus vertes et plus vivables.

Au moment où Toulouse Métropole (TM) planifie le développement de son territoire pour les prochaines années (révision du SCOT et de l'élaboration du PLUI-H), des habitants se réunissent pour débattre des **enjeux liés à la préservation des terres agricoles et de leur valorisation**. Terre de liens Midi-Pyrénées anime depuis mars 2015 des réunions mensuelles pour en discuter.

Arrêter le grignotage du foncier agricole

Métropole régionale à forte croissance, Toulouse grossit depuis 50 ans en dévorant les meilleures terres agricoles de sa périphérie pour constituer **une des aires urbaines les plus étalées de France**. Depuis les lois Grenelle et ALUR, des objectifs de réduction (- 50 %) de cette consommation foncière ont été fixés. L'Allemagne, modèle actuel de la plupart de nos élus, qui s'urbanise en s'étalant trois fois moins, laisse entrevoir qu'une telle inflexion ne devrait pas provoquer des bouleversements majeurs.

Le transfert de la compétence de la **planification urbaine** des communes vers la métropole est sans doute une bonne chose dans la mesure où cela permettra d'éloigner le lieu de décision des pressions des administrés. De plus, envisagé à une échelle plus large, le zonage urbain devrait gagné en cohérence. L'enjeu étant qu'une limite claire et nette soit fixée entre zones à urbaniser et zones agricoles de manière à décourager la rétention foncière.

Pour maintenir définitivement des terres en zones agricoles, les élus disposent depuis une dizaine d'années d'outils efficaces : les **périmètres de protection renforcée** (Zone Agricole Protégée ou PAEN). Ils envoient un signal fort pour la préservation de la vocation agricole sur le long terme mais nécessitent de concevoir de vrais projets agricoles sur les territoires concernés.

.....
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLUI-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat

PAEN : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

CODEV : Conseil de Développement de Toulouse Métropole (organe consultatif)
.....

L'émergence d'un volet agricole dans le projet métropolitain

Après quelques années de tâtonnements, une "**charte pour une agriculture durable en territoires périurbains**" a été établie en 2012 par Toulouse Métropole et la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne. Elle pose des bases d'analyse intéressantes sur le potentiel économique d'une agriculture relocalisée (4000 emplois) et déterminent des pistes de travail à exploiter pour TM : politique de maîtrise foncière avec acquisitions directes ou en partenariats, accompagnement technique des porteurs de projets, investissements dans les équipements (irrigation), couveuses d'activités agricoles, structuration des filières de proximité et reconnaissance de l'agriculture biologique que l'on souhaite "renforcer" selon le texte.

En parallèle, des **projets agricoles** se développent sous l'impulsion plus ou moins forte de la collectivité : maintien de l'exploitation maraîchère de Borde Bio dans le quartier des Izards, réhabilitation de la dernière ferme de Quint-Fonsegrives (ferme de Salsas), redynamisation de l'activité maraîchère dans la zone des "Quinze Sols" à Blagnac (135 hectares) et enfin le projet de parc agricole et naturel de Pin-Balma (220 hectares).

Ces projets, aussi intéressants soient-ils, ne font pas une **politique de développement agricole** qui réclame des moyens, une vision globale, de la cohérence et de la coordination entre les différents acteurs qui interviennent sur le territoire (SAFER, Chambre d'agriculture, organismes d'accompagnement, groupements de producteurs ...). Pourtant, la société civile prend des initiatives, innove et attend désormais une action volontariste de ses élus pour amplifier le mouvement.

Comment la société civile peut-elle se mobiliser localement ?

L'enjeu aujourd'hui réside dans la **capacité des consommateurs que nous sommes tous à se mobiliser en tant que citoyens** sur les questions agricoles et foncières.

Localement, un temps fort de cette mobilisation avait eu lieu en 2013 en réaction au projet de création de parc agricole de Pin Balma. Plusieurs associations aux compétences très variées avaient alors décidé de se constituer en collectif ("Ferm'enTerre") pour porter un "projet nourricier, solidaire et durable" et donner un contenu ambitieux à ce projet de territoire. Cette initiative s'est essouffée, faute d'animation, mais constitue une expérience riche et dynamisante qui a marqué tous les acteurs.

Sur la **question foncière**, Terre de liens a continué d'avancer. La décision d'acquérir cinq hectares à une trentaine de kilomètres de Toulouse (Gragnague – les jardins du Girou) a été prise pour signifier aux élus l'importance de la reconquête maraîchère de la banlieue par une agriculture biologique qui produit pour les habitants de son territoire. Le financement de l'opération (par des dons essentiellement) prouve qu'il existe chez les citoyens un gisement de "financement participatif" que les collectivités pourraient mobiliser lors d'acquisitions foncières publiques.

Fort de son expérience des 130 fermes acquises en France et de sa **boîte à outils juridique et financière**, Terre de liens propose des solutions à ceux (élus ou citoyens) qui veulent impulser des projets de territoire durables. Enfin, les membres du groupe local "agglomération toulousaine" participent aux ateliers de travail de TM pour l'élaboration du PLUI-H et se sont récemment associés à la présentation publique des travaux du CODEV sur la question de l'agriculture périurbaine ("Contrat pour des terres fertiles" consultable en ligne).

Pour continuer à réfléchir avec nous sur cette question, participez à la réunion publique, organisée par Terre de Liens et les Amis de la Terre Midi-Pyrénées :

L'agriculture périurbaine sur le territoire de Toulouse Métropole

**Mercredi 16 décembre à
20h30**

salle Castelbou
au 22 Rue Léonce Castelbou à
Toulouse
(métro ligne B, arrêt Compans-
Caffarelli)

Nous visons à constituer un collectif d'associations et de citoyens qui sera force d'animation et de proposition dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) de Toulouse Métropole.

Nous exprimons notre tristesse et notre solidarité avec toutes les victimes du 13 novembre.

NON ! à l'ouverture de la Liaison Multimodale Sud-Est aux voitures

La LMSE relie le campus de Rangueil au Palays.

Le jeudi 9 avril 2015, Toulouse Métropole a voté une délibération prévoyant d'ouvrir le pont de la LMSE aux voitures pour un coût de 1,8 millions d'euros. Ce vote est loin d'avoir fait l'unanimité au sein d'une assemblée plus souvent habituée au consensus : en effet, **un tiers des conseillers métropolitains a voté contre cette délibération.**

Cette ouverture est une rupture frontale d'un protocole d'accord conclu en 2008 entre nos trois associations et Toulouse Métropole, par lequel celle-ci s'engage à dédier ce pont exclusivement aux transports en commun et aux modes actifs. **Cet accord avait été adopté à l'unanimité** par l'assemblée réunie le 22 septembre 2008.

Ce projet, présenté comme améliorant les conditions de circulation du complexe scientifique de Rangueil, va au contraire les dégrader, augmentant congestion automobile et pollution, au moment même où la **Commission Européenne lance une procédure d'infraction contre la France pour violation de la législation sur la qualité de l'air.**

Le 9 juin 2015, nos associations ont démarré une procédure judiciaire, en adressant au préalable un recours gracieux à Toulouse Métropole, auquel elle n'a pas répondu.



Les Amis de la terre Midi Pyrénées, les cyclistes de 2 pieds 2 roues et les étudiants de l'association Vera Cruz disent NON au projet de réouverture de la LMSE aux voitures.

A l'entrée du pont Giordano Bruno le 17 octobre 2015 : «Jean Luc Moudenc participe à la Cop 21 en ouvrant aux voitures un pont réservé aux bus, cyclistes et piétons...»

Pour revenir sur les termes de l'accord que nous avons passé, Toulouse Métropole s'appuie sur la déclaration d'utilité publique (DUP) de mars 2007 prolongée pour cinq ans en 2012. Celle-ci autorise le passage des voitures sur le pont. Nous pensions que l'on ne pouvait pas revenir sur les termes du protocole d'accord. Mais la loi dit que la modification de DUP prime sur le protocole.

C'est pourquoi notre avocate vient de déposer une demande indemnitaire préalable au président de Toulouse Métropole. Toulouse Métropole a deux mois pour nous répondre. Ensuite nous disposerons d'un nouveau délai pour saisir la juridiction administrative à compter du refus, qu'il soit explicite ou implicite.



DEBOUT LES MOTS !

Le développement est durable.
Les entreprises sont éco-responsables.
Les projets inutiles sont structurants.
Les services rendus mesurent la biodiversité.
Les déchets radioactifs sont retraités.
La croissance résoudra tout.
Nos élus font le choix de l'ambition, eux.

Aidez-nous à recenser les mots et expressions de la langue de bois qui, partout, sévit et empêche de construire une pensée critique autonome.

Envoyez vos trouvailles à la Feuille Verte des ATMP à lang2bouah.fv@orange.fr en précisant qui parle/écrit la xylolingae, où et quand. Nous en prendrons grand soin.

Dépeupleraie à l'Union

par Monique Hervet

Vous avez dit peupleraie ?

L'Union, ville de banlieue jouxtant le périphérique nord-est toulousain, s'en protège par une peupleraie de 6 hectares le long de la Sausse.

Elle a été plantée il y a 30 ans de peupliers noirs à pousse rapide en rangs serrés afin que la vente du bois rapporte de l'argent à la commune. Bien avant la médiatisation du réchauffement climatique, cette plantation ne répondait à aucune préoccupation écologique. Dorénavant les riverains apprécient cette pointe de nature au milieu du béton unionnais et la tiennent pour un acquis de leur qualité de vie sur ce territoire.

Juin/juillet 2015

Fin juin, lisant le journal municipal « L'Unionnais n° 208 », deux habitants ont compris que la peupleraie urbaine devait être coupée à blanc 2 mois plus tard. Ils ont alerté les ATMP. D'où distribution de tracts sur le marché de l'Union et pétition demandant au Conseil Municipal et au Maire de surseoir à cet abattage et d'engager le dialogue avec les habitants.

Notre initiative a provoqué la réaction rapide du maire, M. Péré, qui a convoqué mi-juillet une réunion de dialogue avec les deux unionnais lanceurs de l'alerte et les ATMP en présence de 4 de ses conseillers municipaux. Quinze unionnais incités par nos lanceurs d'alerte y ont aussi assisté.

Cette 1^{ère} rencontre a permis de lever des malentendus de part et d'autre, de prendre la mesure de l'attachement des urbains aux arbres. Et elle a décidé M. Péré à surseoir à cette coupe le temps d'approfondir la réflexion du conseil municipal sur l'avenir de la peupleraie en liaison avec l'ONF et d'organiser une réunion publique d'information en octobre.

Expertise arboricole indépendante demandée par les ATMP

De son côté le groupe local des Amis de la Terre Midi Pyrénées a sollicité l'expertise du cabinet Herquin conseil en arboriculture sur les choix sylvicoles possibles au regard :

- De la sécurité des promeneurs
- De la cohérence à établir avec la renaturation des abords de la Sausse, le sauvetage des arbres remarquables le long de l'Hers et la préservation de ses méandres.

Pour éliminer sélectivement les arbres susceptibles d'être dangereux tout en maintenant un couvert végétal favorable à la biodiversité et agréable pour les promeneurs, notre expert a préconisé une approche nuancée s'échelonnant sur 10 à 15 ans

étape 1 :

Commencer par définir précisément l'état objectif des arbres et leur répartition sur le site. A partir de ces constats, un zonage en 5 ou 6 parcelles (1 ha minimum) est établi et sert de base à un programme d'abattages échelonné sur 10 à 15 ans et accompagné systématiquement par des replantations de qualité (en bosquets, touffes ou sujets isolés). La proximité de la Sausse oriente a priori les choix vers des espèces locales de ripisylves. Dans cette optique, les premières parcelles à supprimer seraient les plus particulièrement infectées par le gui ou les plus dégradées par ailleurs.

étape 2 :

Programmer la suppression d'une parcelle tous les 2/3 ans en se basant sur la reprise effective des jeunes plantations réalisées précédemment.

Cette approche "douce" aurait l'avantage d'éliminer les arbres « dangereux », d'assurer un développement progressif de jeunes générations d'arbres sur le site tout en maintenant en partie un couvert arboré adulte. Ce qui maintiendrait aussi le rôle d'ilot de fraîcheur d'une forêt urbaine.

La solution retenue

La 2^{ème} réunion publique organisée par la mairie s'est tenue le 14 octobre. Il y fut présentés 6 scénarios élaborés par un groupe de travail auquel ont participé l'ONF et l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Après divers échanges, où la question de la sécurité des passants en cas de chute de branches a été omniprésente, c'est le scénario n° 2 qui semble avoir fait le plus consensus.

Ce scénario consiste en deux coupes partielles effectuées respectivement en 2015/2016 et 2020/2021.

La Mairie, conseillée par Arbres et Paysages d'Autan

- assumera le replantage par des arbres de pays
- favorisera un travail pédagogique pour y associer le public scolaire

En conclusion

Pour la mairie de l'Union, le bilan comptable de la coupe est nul (voir l'Unionnais n° 208), le montant de la vente du bois couvrira les frais de dessouchage et replantage.

Après la coupe d'une 1/2 surface en 2015/2016, le couvert végétal n'aura pas eu le temps de se régénérer correctement en 5 ans au moment de la 2^{ème} coupe et les promeneurs auront perdu l'agrément d'arbres adultes.

Nous regrettons qu'une solution plus nuancée comme celle exposée ci-dessus n'ait pas été retenue. D'autant qu'elle montre bien qu'il est possible de faire rimer sécurité pour les passants et maintien d'un couvert végétal suffisant pour la biodiversité et pour l'agrément des promeneurs.

Mais la marque d'un élu reste très contrainte par sa responsabilité de la sécurité pour ses concitoyens.

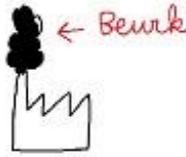
Et il nous semble bien que la logique industrielle de l'ONF a prévalu en faveur de coupes massives et rapides optimisant le coût de déplacement des gros engins de chantier.

Quel est le vrai chiffre de nos émissions de CO₂ ?

On fatigue des voitures, des machines, des téléphones... dans des usines.



→ les usines quand elles travaillent, elles font des cochonneries



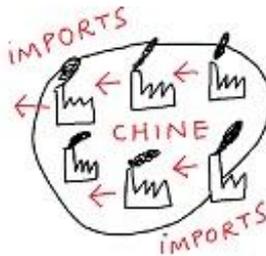
→ c'est mauvais pour la planète (donc pour nous) (ça s'appelle des émissions de CO₂ (du carbone))



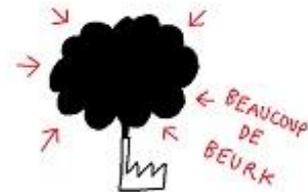
→ Aujourd'hui, on calcule les émissions de CO₂, pays par pays



→ Pourtant, la France fait fabriquer beaucoup ailleurs, pour sa consommation



→ Et attribue aux autres pays (ex: la Chine) le CO₂, qui ils émettent pour nous



La France refile la patate chaude aux autres pays



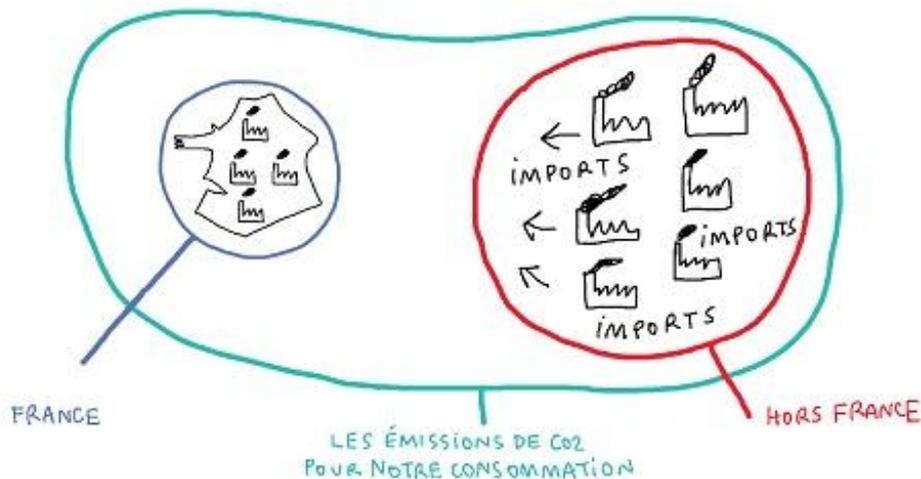
→ c'est une façon d'éviter le problème



→ et du coup, on donne le problème à nos enfants



Et si la France était le premier pays à donner le chiffre de ses émissions de CO₂ en France ET hors France ?



Signez la pétition pour demander à la France d'honorer son engagement d'exemplarité sur le sujet : RDV sur www.omissions-co2.com

Ou sur le site des Amis de la Terre France

par Rose Frayssinet



Le 23 juin 2015, la clinique Pasteur avait invité André Cicoella, chimiste, toxicologue, président du Réseau Environnement Santé qui regroupe des scientifiques, des professionnels de santé, des ONG et des associations de malades. Sa conférence sur les perturbateurs endocriniens (PE) et de leurs effets néfastes sur la santé mérite d'être diffusée. Je vous livre ce qui m'apparaît le plus important (extrait des notes et brochures)

PE : qu'es aco ?

Un Perturbateur Endocrinien est une substance chimique qui perturbe la régulation des hormones indispensable au bon fonctionnement et au développement du corps. L'équilibre du système hormonal est très fragile et les dérèglements provoqués par les PE ont de lourdes conséquences, en particulier sur le fœtus, le nourrisson ou la croissance de l'enfant, avec des effets qui peuvent s'avérer irréversibles. Il n'y a pas de dose en dessous de laquelle les effets sont limités : les PE peuvent être plus actifs à très faible dose et c'est pire encore s'ils sont mélangés. Pour comble, leurs effets peuvent se transmettre sur plusieurs générations, ce qu'on appelle « les mécanismes épigénétiques ». On ne peut donc agir que sur l'exposition et sa durée pour minimiser les risques.

Identifier les PE dans l'environnement quotidien

Le Bisphénol A (BPA) : utilisé dans les plastiques du petit électroménager, des lunettes, mais aussi des revêtements intérieur des boîtes de conserves et cannettes, des canalisations d'eau et certains composites dentaires

Le BPA est interdit dans les biberons depuis le 1er janvier 2011 en France (pas en Europe)

Les phtalates : utilisés comme plastifiants des plastiques en particulier les PVC, mais aussi dans les câbles électriques, revêtements de sols, mobilier mais aussi dans les produits de santé et de soin...

Les parabènes : employés dans les médicaments, les boissons, les aliments et dans plus de 80% des produits cosmétiques.

Les perfluorés (PFC) : utilisés dans les revêtements anti-tâches et hydrofuges, les canapés, les moquettes, les textiles, les vêtements imperméables respirants, mais aussi dans les revêtements anti-adhésifs des ustensiles de cuisine, les emballages de fast-food, la vaisselle jetable... Ils peuvent persister dans notre organisme pendant des années.

Les pesticides : sur les 340 molécules actives différentes utilisées en Europe, 40 sont des PE dont 30 ont été retrouvées dans notre alimentation.

Un nouveau danger systémique

Les connaissances scientifiques mettent de plus en plus en évidence que les PE seraient impliqués dans l'augmentation sans précédent des maladies chroniques comme : les cancers hormonaux dépendants (sein et testicules), le diabète, les troubles de la reproduction et du comportement, l'obésité, les troubles cardiovasculaires, les défenses immunitaires amoindries...

Début mars, des études ont révélé que le coût économique des PE en Europe est estimé à plus de 157 milliards d'euros soit 1,2 % du PIB européen.

André Cicoella s'indignait que l'UE n'adopte pas des mesures protectrices contre les PE car « Il faut éliminer d'urgence ces substances de notre environnement ! »

Comment tenter de limiter son exposition ?

Encore une fois, devant l'inertie des autorités à prendre la mesure du problème et le choix constant de privilégier les intérêts industriels au mépris de la santé des populations, seule une mobilisation citoyenne de longue haleine pourra vraiment nous protéger en obtenant l'interdiction des produits dangereux. D'ici là, voici les recommandations extraites de la brochure « **Protéger notre environnement et notre santé des perturbateurs endocriniens** » sur le site du Réseau Environnement Santé :

http://reseauenvironnementsante.fr/wpcontent/upload/s/2011/06/Brochure_PE_RES_2012.pdf

Alimentation :

Manger moins de viande et de produits laitiers (les graisses animales sont plus contaminées) et plus de fruits et légumes. Privilégier les produits frais issus de l'agriculture biologique. Réduire sa consommation de conserves et de boissons en cannettes en préférant les conserves et boissons conditionnées dans du verre. Conditionner ou cuire ses aliments dans des contenants ou ustensiles en verre, inox, grès, céramique, terre cuite, fonte émaillée. Utiliser des biberons en verre. Éviter les ustensiles traités au téflon, les récipients et les films en plastique. Éviter les additifs E320 (BHA) et la série E214-219 (parabènes). Éviter la vaisselle et l'électroménager marqués des triangles 3, 6 et 7 ou des sigles PVC, PS ou PC.



Les Perturbateurs Endocriniens (suite)

Cosmétiques :

Minimiser l'utilisation de produits de soins personnels et de cosmétiques, en particulier pendant la grossesse. Lire les étiquettes pour éviter certains produits (phtalates, parabènes, triclosan, muscs synthétiques, phénoxyéthanol, BHA, benzophénone, ...) et sélectionner ses produits de soin parmi des marques certifiées bio.

Chez soi :

Garder les pièces de son habitation bien aérées. Faire régulièrement les poussières car les toxiques s'y accumulent. Se déchausser en rentrant. Éviter les appareils électroniques dans les chambres. Éviter de diffuser des aérosols, des parfums d'intérieur, d'utiliser des bougies parfumées, de brûler de l'encens ou profiter d'une absence.

Éviter l'utilisation inutile de produits chimiques, en particulier des pesticides pour le jardin et l'intérieur. Choisissez vos produits d'entretien parmi les marques respectueuses de l'environnement qui utilisent des ingrédients biodégradables. Éviter les travaux de bricolage pendant la grossesse et dans la chambre de bébé. Choisir si possible des matériaux sains en réduisant la présence de moquettes, de textiles synthétiques, de bois aggloméré et de revêtements plastiques.

Mercure dentaire :

Se renseigner auprès de son dentiste sur la composition des amalgames proposés, ne pas se faire enlever d'amalgame à base de mercure sans précaution sous risque d'une contamination aigüe.

Nos prochains rendez-vous

~~CHANGEONS LE CLIMAT~~

Non ! changeons le système ! dimanche 29 novembre

Retrouvez les ATMP **place Jeanne d'Arc à 13h**, vêtus de gilets jaunes ou de combinaisons blanches et munis de poussettes d'enfants pour rappeler notre dette radioactive auprès des générations futures car ...



Pour rejoindre ensuite la MARCHÉ de la coalition climat qui partira à 14h du Métro Capitole.

Plénière mensuelle 4ème mercredi de chaque mois à 20h 30 à la salle Castelbou

22 Rue Léonce Castelbou à Toulouse (métro ligne B, arrêt Compans-Caffarelli)

Annonce du thème sur notre site <http://amisdelaterrem.free.fr/> ou par la mailing liste amisdelaterrem-request@ml.free.fr



Nous profiterons de la plénière du 27 janvier pour trinquer au Nouvel An.

Nous écrire ATMP,36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous téléphoner...: 07 81 90 49 93

S'informer <http://amisdelaterrem.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

THERNOBYL, UNE BOMBE À RETARDEMENT ! ET UNE BD...

30 ans après l'explosion de la centrale nucléaire, le combat pour faire éclater la vérité raconté dans une Bande Dessinée événement, dont le dessinateur est Marc Ingrand, à laquelle Marc Saint-Arroman des ATMP a apporté sa contribution militante.

26 avril 1986 : le début du cauchemar.

À 1h 23 mn et 40 secondes du matin, la fusion du cœur du réacteur N°4 de la centrale ukrainienne déclenche une explosion qui libère une énorme quantité d'éléments radioactifs dans l'atmosphère. Le nuage contaminé entame alors sa course folle dans le ciel européen. Des mesures de protection sont décrétées en urgence dans la plupart des pays, comme l'interdiction aux enfants de jouer à l'extérieur, la mise en garde contre l'exposition à la pluie, la destruction de milliers de tonnes de légumes frais.

Le déni des autorités françaises.

En France, la communication gouvernementale se veut rassurante, au point d'affirmer, au mépris de la santé de la population nationale, que le nuage radioactif a épargné l'ensemble de l'Hexagone ! Ces déclarations mensongères sont hélas contredites quelques années plus tard, par une recrudescence de pathologies, notamment thyroïdiennes, sur le territoire national.

Le combat contre la désinformation.

Devant cet effroyable constat, l'Association Française des Malades de la Thyroïde est créée. Son objectif : faire connaître les conséquences sanitaires de la catastrophe, et demander devant les tribunaux des comptes à l'Etat sur son inaction. Malgré 14 années de procédure acharnée, elle voit son dernier recours rejeté par la Cour Européenne des Droits de l'Homme le 31 octobre 2013.

Un devoir de vérité.

Grâce au travail remarquable d'un juge d'instruction indépendant, la relation entre le nuage de Tchernobyl et ses conséquences sur la santé est irréfutable. À travers cette bande dessinée largement documentée, nous voulons rompre le silence des institutions quant à la cruauté des faits, et rendre aux dizaines de milliers de malades de la thyroïde, la part d'histoire que la justice leur a volé.

Merci pour votre soutien !

Cet ouvrage qui a demandé plusieurs mois de travail, tant dans sa conception que dans sa réalisation, a besoin de votre participation pour son financement. Voici le lien Ulule, financement participatif, pour pouvoir soutenir notre projet de Bande Dessinée « Tchernobyl, le nuage sans fin » : <http://fr.ulule.com/tchernobyl/> où vous aurez accès à la présentation détaillée du projet, plus la possibilité immédiate de contribuer à notre collecte pour finaliser le livre, en cliquant sur « Contribuer ».

Mailing liste des ATMP :

Pour s'inscrire, envoyez un e-mail à «amisdelaterremp-request@ml.free.fr» avec comme sujet « subscribe » (« unsubscribe » pour se désinscrire).

COTISATION (*) : (Abonnement au journal des Amis de la Terre, *La Baleine*, inclus)

SOUHAITABLE POUR UNE PERSONNE : 40 € COUPLE : 66 € PETIT BUDGET : 10 € (ou davantage)

DONS (*) : (*) **Déductible des impôts à 66%**

NOM.....PRÉNOM.....DATE...../...../.....

ADRESSE.....
.....

Tél : Courriel (**en majuscules**).....

MONTANT VERSÉ :

Autre :